

PLAN ÉNERGIE CLIMAT RÉGIONAL 2010-2015

Session des 16 et 17 novembre 2009



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : UNE CRISE CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE MONDIALE	3
1-1 UNE REALITE SCIENTIFIQUE	3
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	3
LES RESSOURCES ENERGETIQUES	4
1-2 MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS	5
NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	5
ENGAGEMENTS EUROPEENS ET FRANÇAIS	6
CHAPITRE 2 : DES ASSISES TERRITORIALES AU PLAN ENERGIE-CLIMAT : UN ENGAGEMENT REGIONAL EXEMPLAIRE	7
2-1 L'ENERGIE ET LE CLIMAT AU CŒUR DES STRATEGIES REGIONALES	7
LES ASSISES TERRITORIALES	7
L'AGENDA 21	7
LE SRADDT	7
2-2 LE PLAN ENERGIE CLIMAT REGIONAL : UN OUTIL OPERATIONNEL	8
ELABORATION	8
ROLE	9
CHAPITRE 3 : DES REPONSES A DES ENJEUX MAJEURS	11
3-1 CONTRIBUER A L'EFFORT MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ("ATTENUATION")	11
LE CONSTAT	11
LES OBJECTIFS	11
3-2 PREPARER LE TERRITOIRE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ("ADAPTATION")	12
LE CONSTAT	12
LES OBJECTIFS	12
3-3 REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE VIS-A-VIS DE SA DEPENDANCE ENERGETIQUE	12
LE CONSTAT	12
LES OBJECTIFS	13
CHAPITRE 4 : LE PLAN D'ACTION 2010-2015	15
4-1 CINQ THEMES D'ACTION	15
BATIMENTS RESIDENTIELS ET TERTIAIRES	16
TRANSPORTS ET URBANISME	16
ACTIVITES ECONOMIQUES	16
PRODUCTION D'ENERGIE	17
SENSIBILISATION ET ACTIONS TRANSVERSES	17
4-2 GOUVERNANCE	18
4-3 FICHES ACTION	19
BATIMENTS RESIDENTIELS ET TERTIAIRES	19
TRANSPORTS ET URBANISME	22
ACTIVITES ECONOMIQUES	25
PRODUCTION D'ENERGIE	27
SENSIBILISATION ET ACTIONS TRANSVERSES	29

CHAPITRE 1 : UNE CRISE CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE MONDIALE

1-1 UNE REALITE SCIENTIFIQUE

Le changement climatique

Le changement climatique est une problématique mondiale, dont la réalité fait l'objet d'un consensus scientifique, de même que son origine anthropique.

Le GIEC

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, en anglais *International Panel on Climate Change, IPCC*) a été créé en 1988 à l'initiative de l'organisation météorologique mondiale et du programme des Nations Unies pour l'environnement. Il réunit près de 2.000 chercheurs de toutes nationalités et son rôle est "d'expertiser l'information scientifique, technique et socio-économique qui concerne le risque de changement climatique provoqué par l'Homme". Ses publications font l'objet d'une validation par l'ensemble des pays qui en sont membres, soit l'ensemble des pays membres des Nations Unies.

Le 4^{ème} et dernier rapport du GIEC, publié en novembre 2007 après adoption à l'unanimité, ne laisse plus la place au doute : l'augmentation des températures moyennes mondiales et de l'océan, la fonte généralisée des glaciers et des surfaces enneigées ainsi que l'élévation du niveau moyen des océans sont dues aux activités humaines.

Les variations climatiques observées

Au cours du siècle dernier, la température moyenne à la surface du globe terrestre a augmenté de +0,74°C (et +0,9°C en France). Ce réchauffement global s'est accéléré au cours des 50 dernières années, et plus particulièrement au cours des 12 dernières années, qui figurent au palmarès des années les plus chaudes depuis 1850.

Certes, des variations du climat ont déjà existé par le passé, liées à des facteurs "naturels" : variations de l'activité solaire, composition de l'atmosphère, activité volcanique, dérive des continents... Cependant, les émissions de gaz à effet de serre engendrées par l'activité humaine depuis 1750 prennent aujourd'hui une part prépondérante dans les mécanismes de variation climatique. Le niveau de gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère atteint aujourd'hui des niveaux jamais égalés depuis plus de 650.000 ans.

Modèles climatiques

Selon les modèles climatiques et les hypothèses d'évolution des émissions de gaz à effet de serre, le réchauffement mondial sera compris entre +1,1°C et +6,4°C d'ici la fin du siècle. A titre indicatif, une variation de +1°C correspond à un déplacement des caractéristiques climatiques en latitude de 200 km.

Les modèles prévoient également une élévation du niveau de la mer compris entre 18 cm et 59 cm (ceci sans la prise en compte d'une accélération récente de la dynamique de la fonte des glaces), une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes (canicules, inondations, tempêtes et sécheresses) ainsi qu'une augmentation de l'intensité des précipitations et une plus grande variabilité de celles-ci aux latitudes moyennes.

Même avec une diminution significative de nos émissions de gaz à effet de serre, leur durée de vie dans l'atmosphère est telle que la poursuite du changement climatique durera bien au-delà de 2100. Notre capacité à réduire nos émissions de GES se traduira par la limitation de l'augmentation de la température moyenne terrestre.

Les ressources énergétiques

Le CO₂ d'origine anthropique résulte principalement de la combustion d'énergies fossiles carbonées (pétrole, gaz naturel, charbon). La problématique climatique est donc très fortement liée à notre consommation d'énergie. Mais au-delà de l'impact environnemental de cette consommation, la finitude des réserves de ces sources d'énergie annonce une crise énergétique tout aussi importante pour notre société que le changement climatique.

Une consommation d'énergie en forte croissance

L'arrivée de cette crise s'explique par le changement d'ordre de grandeur intervenu dans les consommations d'énergie, avec deux causes majeures :

- D'une part une forte augmentation de la population mondiale, passée de 500 millions d'individus au début de la révolution industrielle à 6,5 milliards de nos jours, et ce chiffre est toujours en augmentation.
- D'autre part la consommation d'énergie par personne a été multipliée par 10 en 100 ans, et plus particulièrement par 3 pendant les trente glorieuses, période pendant laquelle les habitudes de consommations des pays développés ont fortement augmenté.

Ainsi, la consommation totale d'énergie a été multipliée par plus de 1.000 en l'espace d'un siècle.

Des ressources limitées

Cependant, les ressources énergétiques alimentant ces consommations sont en quantités limitées.

Le pétrole, le gaz naturel et le charbon sont des sources d'énergie fossiles. Leur formation est l'aboutissement d'un long processus de sédimentation, dont la durée varie de 10 millions à 1 milliard d'années environ. A l'échelle de la vie humaine ces ressources ne sont donc pas renouvelables.

Les estimations des réserves de pétrole correspondent à environ 40 années de notre consommation annuelle actuelle. Cette estimation tient compte des réserves dites "prouvées", connues et extractibles à des coûts et des techniques réalisables, et de réserves probables ou possibles.

Bien que les sommes consacrées à l'exploration pétrolière ne cessent de croître, les nouvelles découvertes de pétrole diminuent depuis les années 1960. Les estimations des réserves restant à découvrir se sont stabilisées depuis les années 1970, et se situent dans une fourchette relativement réduite de 2.000 milliards de barils à 3.000 milliards de barils pour les hypothèses les plus optimistes. Sur cette quantité, plus de 1.000 milliards de barils ont déjà été extraits.

Selon les estimations les plus optimistes, le pic de production pétrolière, c'est-à-dire le moment où nous ne serons plus capables techniquement d'augmenter la production de pétrole, devrait se produire dans 10 à 15 ans environ. S'il nous reste "40 ans de pétrole", la tension sur cette ressource devrait donc arriver bien plus vite.

Les réserves des autres énergies fossiles ne permettront pas de poursuivre la croissance de la consommation énergétique mondiale au-delà de trente ou quarante ans, y compris en tenant compte des réserves de charbon. Et le coût environnemental d'un recours au charbon serait de nous orienter vers les scénarios les plus pessimistes concernant le réchauffement climatique !

Un développement économique dépendant des énergies fossiles

Or, notre système économique actuel, dont le développement historique a été fondé sur la combustion des énergies fossiles, est très dépendant de cette consommation d'énergie. Les impacts pour nos sociétés de cette tension sur les ressources énergétiques, et la manière dont nos sociétés y feront face, représenteront un enjeu majeur pour le XXI^{ème} siècle.

Les énergies renouvelables (bois, énergie solaire, géothermie, énergie éolienne, énergie hydraulique, marées, biogaz...) sont théoriquement en quantités illimitées, et ont de plus la caractéristique d'être peu émettrices de gaz à effet de serre. Elles peuvent être utilisées en substitution pour un grand nombre de nos usages.

Mais elles présentent des caractéristiques d'utilisation plus restrictives que les énergies fossiles (faible densité, problème de stockage, intermittence...). Les quantités qui devraient être mobilisées pour conserver le niveau de consommation énergétique actuel sont tout simplement hors de portée. Nous ne pourrions pas faire l'impasse d'une diminution significative de nos consommations d'énergie.

1-2 MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS

Afin de limiter l'augmentation de la température globale en deçà de 2°C, les émissions mondiales ne devront pas dépasser ce que la Terre peut recycler naturellement. Réparti équitablement entre 6 milliards d'individus, chaque habitant est autorisé à émettre environ 1,8 t_{eq}CO₂/an. A titre indicatif, ce niveau d'émission correspond aux actions suivantes :

- 1 aller-retour Paris-New-York,
- ou acheter 1,5 micro-ordinateur à écran plat,
- ou consommer 50 à 100 kg de viande rouge,
- ou parcourir 5.000 km en petite voiture,
- ou consommer 7.200 kWh de gaz naturel, soit quelques mois de chauffage d'un logement.

Négociations internationales

La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) a été adoptée en 1992 lors du sommet de la Terre à Rio, et entrée en vigueur en 1994. Elle exige des pays industrialisés qu'ils élaborent des politiques nationales de réduction de leurs émissions, et de tous les pays qu'ils réalisent un inventaire national annuel de leurs rejets de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, 189 Etats sont membres de la Convention Climat. Aucun objectif chiffré de réduction d'émissions de GES n'est fixé dans ce cadre.

Le protocole de Kyoto adopté en 1997 découle de la CCNUCC et instaure pour 38 pays industrialisés (dits pays de l'Annexe 1) l'obligation de diminuer de 5,2% leurs émissions de GES en 2008-2012 par rapport au niveau de 1990. Cet objectif global a ensuite été décliné par pays : l'Union Européenne (des 15 Etats membres de l'époque¹) a un objectif de diminution de 8%, et la France a un objectif de stabilisation. En 2005, après 8 ans de négociations, le protocole de Kyoto est entré en vigueur avec 172 Etats.

¹ Les nouveaux Etats membres ont un objectif compris entre -6% et -8%, à l'exception de Chypre et Malte pour qui aucun objectif n'a été défini.

Mais cet objectif global de -5,2% ne sera pas suffisant pour limiter les changements climatiques qui se préparent. Les données scientifiques indiquent que les pays industrialisés devraient diminuer d'environ 80% leurs émissions d'ici 2050. La prochaine période d'engagement (après 2012) devra fixer des objectifs bien plus ambitieux que ceux fixés dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Un autre enjeu de l'après Kyoto est d'associer un plus grand nombre de pays, notamment les grands pays émergents tels que la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud ou le Brésil, et d'aider les pays les plus vulnérables à s'adapter aux impacts du changement climatique.

Lors de leur réunion à Bali en 2007, les pays de la CCNUCC ont décidé de lancer des négociations pour un accord international renforcé sur le changement climatique sur la période 2013-2017, qui devraient s'achever en décembre 2009 à la conférence de Copenhague.

Engagements européens et français

Afin de traduire son engagement dans le protocole de Kyoto, l'Union Européenne a mis en place en 2001 le programme européen sur le changement climatique (PECC). Il fixait des mesures dans tous les secteurs (transport, industrie, habitat...) et a été renforcé par un programme plus ambitieux, lancé en 2004 et toujours en cours de négociation. L'une des mesures a été la mise en place en 2005 d'un marché européen d'échange des quotas de CO₂ qui imposent à plusieurs secteurs industriels un plafonnement de leurs émissions.

En 2007, l'Union Européenne des 27 Etats membres s'est engagée à réduire ses émissions de 20% en 2020 par rapport à 1990, voire 30% en cas d'accord international. Cet engagement s'accompagnait d'un engagement de gain de 20% d'efficacité énergétique, et de porter à 20% la part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique : les « trois fois 20 en 2020 ».

Au niveau français, un Programme National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) a été adopté en janvier 2000, renforcé par l'adoption du Plan Climat national en 2004 (actualisé en 2006) dans lequel figure l'objectif de diviser par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, dit objectif « facteur 4 ». Cet objectif a été réaffirmé dans la loi en 2005.

La lutte contre le changement climatique est l'un des objectifs prioritaires mis en avant suite au « Grenelle de l'environnement ».

CHAPITRE 2 : DES ASSISES TERRITORIALES AU PLAN ENERGIE-CLIMAT : UN ENGAGEMENT REGIONAL EXEMPLAIRE

2-1 L'ENERGIE ET LE CLIMAT AU CŒUR DES STRATEGIES REGIONALES

Les Assises territoriales

En 2004, le Conseil régional d'Auvergne a organisé les premières Assises territoriales : des rencontres avec les Auvergnats se sont tenues sur l'ensemble du territoire, dont sont issues une vision de l'avenir de la région et des propositions concrètes. Ces éléments ont ensuite permis l'élaboration par le Conseil régional d'une charte pour l'Auvergne et la prise de 82 engagements.

Parmi ces engagements, l'engagement n°29 portait sur "une augmentation importante du budget consacré à la politique de l'énergie, laquelle intégrera à la fois la maîtrise de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables".

Aussi, dès 2004, le Conseil régional d'Auvergne a initié une politique énergétique volontariste, en partenariat avec l'Etat, les départements, et l'Europe : soutien au développement des énergies renouvelables, développement d'un réseau de structures de sensibilisation et d'information...

L'Agenda 21

La "*mise en place d'un Agenda 21, [...] stratégie de mise en place d'un développement durable et responsable*", était également inscrite dans la charte pour l'Auvergne (engagement n°30). Cet Agenda 21 a vu le jour en novembre 2007, après près de 2 ans de travail mobilisant les élus et les services de la Région, ainsi que ses partenaires. Cet Agenda 21 est à la fois un cadre de référence stratégique et un document opérationnel mettant en évidence des actions concrètes.

La lutte contre les changements climatiques est l'un des thèmes majeurs de la stratégie régionale de développement durable. Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Energie Climat Régional constituent l'action n°1 de l'Agenda 21 régional et de nombreuses actions contribuant à cet objectif ont été amorcées.

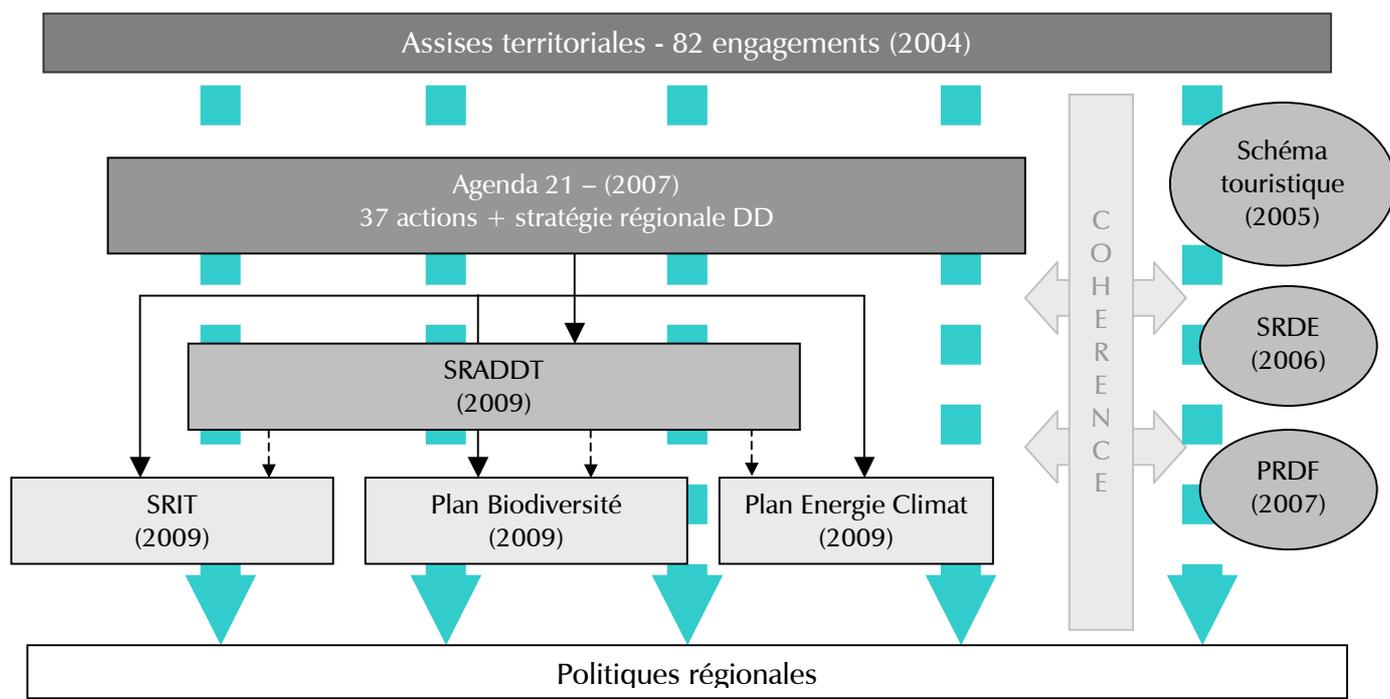
L'Agenda 21 est aussi un outil qui permet la mise en cohérence de l'action de la Région autour du concept de développement durable. Le développement durable est ainsi au cœur des schémas régionaux récemment votés : Schéma Régional de Développement Économique (SRDE, mai 2006) et Plan Régional de Développement des Formations (PRDF, janvier 2007).

Le SRADDT

Le développement durable irrigue également les schémas régionaux dont la préparation est concomitante avec le Plan Energie Climat : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), et Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT), volet transport du SRADDT. Leur réalisation a d'ailleurs été annoncée dans l'Agenda 21 (action n°24).

Le SRADDT a été initié début 2007, et sa version définitive a été adoptée fin 2009. Ce document prospectif a pour objet d'orienter et de coordonner la mise en œuvre de l'aménagement régional par les différents acteurs institutionnels.

L'ambition ayant servi de ligne directrice à la préparation de ce document est de "faire de l'Auvergne une Région attractive, diversifiée et préservée". La préservation de l'environnement en est donc une des priorités, et l'engagement d'élaborer un Plan Energie-Climat Régional y a été réaffirmé.



Ces différents outils ont alimenté les politiques régionales depuis 2004 et préparé l'élaboration du Plan Energie Climat. Ils garantissent la cohérence entre les différents schémas régionaux.

2-2 LE PLAN ENERGIE CLIMAT REGIONAL : UN OUTIL OPERATIONNEL

Elaboration

L'élaboration du Plan Energie Climat s'est appuyée sur un diagnostic régional des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, réalisé courant 2006. Les travaux ont donc débuté bien avant que le projet de loi portant engagement national pour l'environnement (dit "Grenelle 2") propose d'en faire une obligation réglementaire.

La Région Auvergne a souhaité, en cohérence avec la philosophie de son Agenda 21 et avec le projet de loi Grenelle 2, centrer le champ d'application de ce Plan Energie Climat sur ses propres compétences et actions. La réflexion a été menée en tenant compte des évolutions réglementaires annoncées et des domaines sur lesquels des démarches sont déjà identifiées, afin de positionner l'action régionale à l'échelon le plus efficient.

Les partenaires de la Région ont été associés pour l'élaboration du bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre régional, afin d'aboutir à un diagnostic partagé.

Ces partenaires ont ensuite été sollicités pour nourrir la réflexion devant aboutir à un plan d'actions, afin de garantir la meilleure complémentarité possible entre les actions régionales et les leurs.

Ils ont enfin été tenus informés des choix effectués par la Région, et invités à en discuter.

Le Plan Energie Climat Régional a été adopté par l'Assemblée Régionale lors de la Session de novembre 2009. Il sera révisé au bout de 5 ans, tout en faisant l'objet d'une actualisation progressive, en lien avec l'Agenda 21.

Rôle

Un Plan Energie Climat peut être vu comme le volet "énergie climat" d'un Agenda 21 : ces deux démarches complémentaires et imbriquées impliquent un changement dans les méthodes de travail, beaucoup de transversalité, et une dimension stratégique. Comme l'Agenda 21, le Plan Energie Climat Régional comporte un cadre de référence stratégique et un plan d'actions concrètes.

Les grands objectifs poursuivis par le Plan Energie Climat Régional ont été définis sur la base du diagnostic des consommations et émissions de gaz à effet de serre réalisé en 2006. Au-delà du plan d'actions présenté dans le cadre du Plan Energie Climat, ces objectifs sont la base d'une stratégie régionale énergétique et alimenteront l'ensemble des politiques régionales.

Les actions de l'Agenda 21 contribuant à l'objectif de lutte contre le changement climatique sont donc reprises, le cas échéant avec des adaptations, dans le plan d'actions du Plan Energie Climat. Celui-ci s'articule autour des 3 axes directeurs de l'Agenda 21 régional :

- L'Auvergne responsable (fonctionnement interne de l'institution),
- L'Auvergne en mouvement (politiques régionales),
- L'Auvergne partenaire (implication de tous les acteurs).

Notons par ailleurs que le projet de loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, à l'initiative conjointe de la Région et de l'Etat. Ce schéma devra fixer, à l'échelon du territoire régional et à l'horizon 2020 et 2050 :

1. Les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, et notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie,
2. Les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets,
3. Par zones géographiques, les objectifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération.

Etant donné que l'ensemble des départements, communes ou groupements de communes de plus de 50.000 habitants devront réaliser leur propre Plan Energie Climat Territorial, ce Schéma Régional sera donc le lieu d'échange, de partage, de mise en cohérence et d'articulation entre ces différents échelons.

CHAPITRE 3 : DES REPONSES A DES ENJEUX MAJEURS

3-1 CONTRIBUER A L'EFFORT MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ("ATTENUATION")

Le constat

Le "*Bilan énergie et gaz à effet de serre en Auvergne*"², que la Région a fait réaliser par un bureau d'études spécialisé, a permis d'estimer les émissions totales de gaz à effet de serre de l'Auvergne à 15,8 millions de tonnes équivalent CO₂ (t_{eq}CO₂) en 2005.

8,9 millions de t_{eq}CO₂ sont d'origine énergétique (soit 6,7 t_{eq}CO₂/habitant), et 6,9 millions de t_{eq}CO₂ d'origine non énergétique (soit 5,3 t_{eq}CO₂/habitant). Ces émissions représentent 3,3% des émissions nationales, estimées à 7,8 t_{eq}CO₂/habitant, alors que le niveau « tolérable » pour la planète se situe à 1,8 t_{eq}CO₂.

Les principales sources d'émissions de GES en Auvergne sont les suivantes :

- Les émissions non énergétiques du secteur de l'agriculture . En 2005, elles s'élevaient à 6,7 millions de t_{eq}CO₂, et ont diminué de 5,6% entre 1999 et 2005.
- Les émissions énergétiques du secteur des transports. En 2005, elles s'élevaient à 4 millions de t_{eq}CO₂, après avoir connu une augmentation de 9,5% depuis 1999.
- Les émissions énergétiques du secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire). Les émissions de gaz à effet de serre induits par le secteur du bâtiment totalisent 3,3 millions de t_{eq}CO₂, et leur augmentation entre 1999 et 2005 est de 4,9%.

Les objectifs

En cohérence avec les objectifs européens et nationaux, et au vu des spécificités de la Région, le Conseil régional d'Auvergne affiche les objectifs suivants :

- A l'horizon 2020, diminuer de 20% les consommations énergétiques et les émissions de GES par rapport au niveau référence de 1990, et porter à 30% la part d'énergies renouvelables dans la consommation.
- Le "facteur 4" en 2050, c'est-à-dire diviser par 4 nos émissions de GES par rapport à 1990.

Les actions à privilégier devront cibler en priorité les secteurs les plus émissifs et pour lesquels les actions sont les plus faciles à mettre en place.

² Une synthèse de cette étude est disponible sur le site Internet de la Région www.auvergne.org

3-2 PREPARER LE TERRITOIRE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ("ADAPTATION")

Le constat

Si des incertitudes demeurent sur les impacts du changement climatique au niveau local, différents scénarios ont été formulés au niveau national, qui ont permis d'identifier les impacts potentiels suivants :

- risques de sécheresses plus intenses (conséquences importantes pour l'agriculture, sur les peuplements forestiers, sur la biodiversité, sur la ressource en eau...),
- risques d'augmentation des canicules : la canicule de 2003 pourrait survenir tous les 2 ans en 2050 (impact sur la santé, sur la demande en électricité de l'industrie...),
- impact sur la couverture neigeuse (conséquences pour le secteur du tourisme),
- risques naturels accrus : inondations, avalanches, éboulements, tempêtes...

Les objectifs

Des études spécifiques permettant d'identifier les conséquences les plus graves du changement climatique au niveau local, mais aussi les opportunités qu'il pourrait occasionner, seront nécessaires. Les principales thématiques à aborder seront :

- sur le plan économique : l'agriculture et le tourisme,
- sur le plan social : la santé,
- sur le plan environnemental : la biodiversité et la ressource en eau.

Ces études permettront de définir une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique, qui tiendra compte de la stratégie nationale en cours d'élaboration.

3-3 REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE VIS-A-VIS DE SA DEPENDANCE ENERGETIQUE

Le constat

Les consommations d'énergie du territoire ont été étudiées dans le cadre du "*Bilan énergie et gaz à effet de serre en Auvergne*". Cette étude a confirmé que l'Auvergne a un fort taux de dépendance énergétique, mais qu'elle dispose également d'atouts importants pour le recours aux énergies renouvelables locales :

- les produits pétroliers représentent plus de la moitié de nos consommations énergétiques, et la quasi totalité des consommations des secteurs des transports et de l'agriculture qui sont donc

particulièrement vulnérables à une montée du cours du baril. Si on y ajoute les consommations de gaz naturel, qui est également une énergie fossile dont les ressources sont limitées, la part de ces énergies dans nos consommations atteint 70%.

- le bois, principalement utilisé dans le secteur résidentiel, représente toutefois environ 10% des consommations énergétiques, soit près du double de la moyenne nationale. Les quantités encore mobilisables sans porter atteinte aux enjeux de préservation de la biodiversité ou des paysages, sont encore importantes.
- la production locale d'électricité représente 14% de la consommation d'électricité du territoire. Elle provient à l'heure actuelle exclusivement de sources d'énergie renouvelables (principalement hydraulique). De plus, ces données datent de 2005, et vu le développement de l'éolien cette proportion atteindrait 18% en 2008.

Notons que les consommations d'énergie moyenne par habitant en Auvergne, comparées aux moyennes nationales, sont :

- environ 26% plus élevée pour les secteurs résidentiel et tertiaire,
- environ 21% plus élevée pour le secteur des transports,
- environ 9% plus élevée pour l'agriculture,
- environ 23% plus faible pour le secteur industriel.

Les objectifs

Dans la mesure où une tension sur les ressources énergétiques fossiles importées est inéluctable, il sera crucial pour l'Auvergne :

- d'augmenter notre indépendance énergétique, en favorisant la diminution des consommations énergétiques et le recours aux énergies renouvelables locales,
- d'accompagner les secteurs pour lesquels la dépendance aux produits pétroliers est la plus forte : transports et agriculture,
- de vérifier la compatibilité de nos politiques et investissements de long terme avec la rareté prochaine des ressources énergétiques.

CHAPITRE 4 : LE PLAN D'ACTION 2010-2015

4-1 CINQ THEMES D'ACTION

Le Plan Energie Climat étant conçu comme le volet Energie Climat de l'Agenda 21 régional, son plan d'actions présente des similitudes avec celui de l'Agenda 21. Les actions initiées dans le cadre de l'Agenda 21 et contribuant à la lutte contre le changement climatique sont reprises, le cas échéant avec des adaptations, et les actions d'articulent autour des 3 axes directeurs de l'Agenda 21 régional :

- L'Auvergne responsable (fonctionnement interne de l'institution),
- L'Auvergne en mouvement (politiques régionales),
- L'Auvergne partenaire (implication de tous les acteurs).

Afin de contribuer aux objectifs définis précédemment, les actions ont été regroupées en 5 thèmes prioritaires :

- Bâtiments résidentiels et tertiaires : ce secteur représente le principal poste des consommations énergétiques (près de 50%) et un poste important du point de vue des émissions de GES (près de 35% des émissions d'origine énergétique), et ces contributions sont en augmentation. Par ailleurs, les actions permettant de diminuer significativement ces valeurs sont connues et peuvent être mises en place sans perte de confort.
- Transport et urbanisme : premier poste pour les émissions de GES d'origine énergétique (près de 50%), et fort consommateur d'énergie (près de 35% des consommations), le secteur des transports est de plus très dépendant des produits pétroliers, qui représentent la quasi-totalité des ses consommations. Des actions complémentaires sur l'organisation de l'espace sont indispensables pour rendre possibles des solutions de transport collectif, plus économes en énergie.
- Activités économiques : sont concernées par ce thème les activités agricoles, sylvicoles et industrielles. Bien que ces activités représentent une part plus faible des consommations d'énergie, leur dépendance aux énergies fossiles les fragilise. En outre, la lutte contre le changement climatique peut représenter une opportunité de développement économique.
- Production d'énergie : il s'agit des actions destinées à favoriser le développement des énergies renouvelables locales, qui permettent de diminuer notre impact environnemental et notre dépendance énergétique.
- Sensibilisation et information : la lutte contre le changement climatique est l'affaire de tous, et aucun résultat significatif ne pourra être atteint sans une mobilisation de l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi les actions de sensibilisation et d'information jouent un rôle crucial pour atteindre les objectifs fixés.

Enfin, un chapitre spécifique traite de la gouvernance.

Les actions sont ensuite détaillées dans des fiches, précisant leur impact budgétaire et les modalités de mise en œuvre.

Bâtiments résidentiels et tertiaires

L'Auvergne responsable	L'Auvergne en mouvement	L'Auvergne partenaire
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 20% la consommation d'énergie des lycées • Construire un Hôtel de Région à faible consommation énergétique • Faire valoir les droits aux certificats d'économie d'énergie auxquels la Région peut prétendre • Utiliser les marchés de travaux de la Région pour inciter à la formation des professionnels du bâtiment aux enjeux des économies d'énergie dans le bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une éco-conditionnalité énergétique des aides aux bâtiments • Favoriser l'éco-construction • Développer une éco-filière chanvre • Accompagner la formation des acteurs du bâtiment • Favoriser l'éco-rénovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter à la création d'une filière éco-construction au sein du lycée du bâtiment • Inciter les acteurs du bâtiment à la prise en compte du développement durable dans les programmes de formation initiale

Transports et urbanisme

L'Auvergne responsable	L'Auvergne en mouvement	L'Auvergne partenaire
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un Plan de Déplacement d'administration • Réduire et compenser les émissions de GES liées aux déplacements des agents régionaux • Favoriser l'utilisation du vélo dans les lycées 	<ul style="list-style-type: none"> • Moduler le montant de la carte grise pour les "véhicules propres" • Donner à chaque Auvergnat, l'année de ses 18 ans, un Pass train valable sur les lignes Auvergne, durant 1 mois d'été • Encourager la multimodalité et l'intermodalité • Améliorer l'offre TER • Développer massivement l'usage des Points visio-public dans les territoires ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et... ... Faire une évaluation environnementale du SRIT • Favoriser l'émergence des SCOT • Accompagner le développement des éco-quartiers • Favoriser la mobilité durable

Activités économiques

L'Auvergne responsable	L'Auvergne en mouvement	L'Auvergne partenaire
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux pratiques alimentaires durables dans les lycées • Privilégier l'utilisation du bois certifié dans les bâtiments appartenant à la Région 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des études d'opportunités et apporter une aide au montage des projets d'éco-activités • Contribuer à la structuration de la filière bois construction • Soutenir des projets exemplaires d'agriculture durable portant sur le changement climatique • Orienter les pratiques agricoles vers plus d'autonomie • Favoriser la consommation de produits régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le monde économique

Production d'énergie

L'Auvergne responsable	L'Auvergne en mouvement	L'Auvergne partenaire
<ul style="list-style-type: none"> Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation des lycées Lancer une expérimentation de production de biogaz dans 2 lycées agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la structuration de la filière bois énergie Poursuivre le soutien au solaire thermique et au bois énergie Accompagner l'émergence de nouveaux projets utilisant des énergies renouvelables (méthanisation, géothermie profonde) Encourager l'investissement participatif pour le développement des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer avec l'Etat le Schéma Régional des énergies renouvelables
<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la réalisation du réseau de chaleur bois de Marmilhat 		

Sensibilisation et actions transverses

L'Auvergne responsable	L'Auvergne en mouvement	L'Auvergne partenaire
<ul style="list-style-type: none"> Inciter les lycées à rédiger leur Agenda 21 Mettre en place la charte interne de développement durable 2007 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions de sensibilisation du grand public et des acteurs sociaux professionnels Réaliser une étude de vulnérabilité climatique Réaliser une étude de vulnérabilité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le référentiel de critères de développement durable pour instruire les dossiers et inciter les porteurs de projets à prendre en compte le développement durable Faire évoluer les contrats régionaux de développement durable des territoires (CRDDT)
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un bilan carbone® « collectivité » de la Région Proposer des formations spécifiques aux agents 		<ul style="list-style-type: none"> Participer activement aux côtés de l'Etat à l'élaboration du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie Diffuser les données du bilan énergétique régional Financer des postes d'animateurs pour la réalisation de Plan Climat Energie Territoriaux

- Les engagements des cadres grisés relèvent de l'Agenda 21.
- Les engagements des cadres blancs sont des engagements nouveaux adoptés dans le cadre du Plan Energie Climat.

4-2 GOUVERNANCE

Afin d'assurer le pilotage du Plan Energie Climat et la transparence des actions de la Région, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Doter la Région d'une mission d'animation spécifique au Plan Energie Climat

Afin de garantir une mise en œuvre coordonnée des actions du Plan Energie Climat, impliquant de nombreux programmes d'intervention régionaux, une mission d'animation spécifique sera mise en place, au niveau politique et au niveau technique.

- Développer des capacités d'observation

Des réflexions seront menées sur les moyens les plus adéquats à mettre en œuvre : création d'un observatoire régional de l'énergie ou intégration au sein des services régionaux de moyens supplémentaires dédiés à la collecte et au traitement de données.

Les données d'observation à renseigner seront définies en étroite collaboration avec l'Etat et après concertation avec nos principaux partenaires.

A minima, le bilan régional des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques sera actualisé tous les 5 ans.

- Évaluer le Plan Énergie Climat Régional et faire évoluer nos actions

Le Plan Energie Climat Régional sera révisé au moins tous les 5 ans. Le plan d'actions proposé couvre la période 2010-2015.

Une évaluation et une actualisation à mi-parcours seront réalisées, en coordination méthodologique avec l'évaluation de l'Agenda 21 régional.

- Informers nos partenaires des actions entreprises et de leurs résultats

Nos partenaires seront tenus informés de la mise en œuvre des actions prévues dans le Plan Energie Climat Régional, des résultats obtenus, des difficultés rencontrées.

- Faire partager ces enjeux aux territoires et être chef de file sur les questions énergétiques et climatiques

Tous les territoires doivent être des acteurs de la lutte contre le changement climatique. La Région s'attachera à faire partager les enjeux énergétiques et climatiques avec l'ensemble des territoires, en particulier lors de l'élaboration du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie prévu par le projet de loi "Grenelle 2".

4-3 FICHES ACTION

Bâtiments résidentiels et tertiaires

Réduire de 20% la consommation énergétique des lycées (action n°31)

Description	Date de mise en œuvre
<p>Action initiée dans le cadre de l'Agenda 21. Cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de diagnostics (2 tranches réalisées, 3^{ème} tranche en cours) - des travaux de réduction des consommations, - une rationalisation des contrats de fourniture d'énergie. <p><u>Remarque</u> : dans l'Agenda 21, cette action comportait aussi un engagement sur les énergies renouvelables, qui fait ici l'objet d'une action spécifique.</p>	2007-2014
	Impact budgétaire
	6,5 M€/an
	Pilotage
	DEES
	Direction associée : DDDST
	Indicateurs
Consommation moyenne des lycées	

Construire un Hôtel de Région à faible consommation énergétique (action n°35)

Description	Date de mise en œuvre
<p>Action programmée dans le cadre de l'Agenda 21. Les objectifs retenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consommation d'énergie inférieure à 70 kWh/m² de SHON/an avec un objectif à 50 kWh/m²/an - intégration de bois dans la construction (68 dm³/m² de SHON) <p>La phase étude (2007-2008) a été lancée. Les travaux sont provisoirement suspendus en attente des réformes sur les collectivités locales.</p>	en attente de la réforme des collectivités locales
	Impact budgétaire
	Intégré dans l'enveloppe budgétaire prévisionnelle 50 M€
	Pilotage
	DTPMG
	Indicateurs
	Consommation énergétique et émissions de CO ₂ du bâtiment

Faire valoir les droits aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) auxquels la Région peut prétendre

Description	Date de mise en œuvre
<p>Le dispositif des CEE permet de valoriser les actions qui génèrent des économies d'énergie. Il est prévu jusqu'à 2015.</p> <p>La Région valorisera les actions qu'elle mène, en particulier dans le cadre de la rénovation thermique de son patrimoine.</p> <p>L'utilisation des revenus éventuels générés par ces certificats devra être en lien avec les objectifs du Plan Energie Climat.</p>	2009 à 2015
	Impact budgétaire
	Moyens humains
	Revenus potentiels : 50.000 €/an
	Pilotage
	DEES / DTPMG
	Direction associée : DDDST
Indicateurs	
Nombre de certificats (en kWh _{cumac})	

Utiliser les marchés de travaux de la Région pour inciter à la formation des professionnels du bâtiment aux enjeux des économies d'énergie dans le bâtiment

Description	Date de mise en œuvre
<p>La formation des professionnels aux enjeux des économies d'énergie dans le bâtiment est un point clé pour réussir la mutation dans ce secteur.</p> <p>Pour les marchés de travaux en maîtrise d'ouvrage régionale, les actions suivantes seront entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans un premier temps, la Région prendra en charge une sensibilisation des entreprises retenues au démarrage des chantiers, - après 2012, la formation des entreprises aux économies d'énergie et/ou à l'éco-construction sera un critère de sélection des offres. 	2010-2012 : sensibilisation après 2012 : critère de sélection
	Impact budgétaire
	Sensibilisation : 5.000 € / chantier Critère de sélection : sans incidence
	Pilotage
	DEES / DTPMG
	Dir. associées : DFPA / DDDST
	Indicateurs
Nombre de professionnels formés	

Mettre en place une éco-conditionnalité énergétique des aides aux bâtiments (action n°2)

Description	Date de mise en œuvre
<p>Action qui consiste à conditionner l'ensemble des aides régionales en faveur de bâtiments (couverts par la réglementation thermique) à une exigence de performance énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bâtiments neufs : 20% de mieux que la réglementation, - rénovation : gain de 20% grâce aux travaux. <p>De nouvelles évolutions réglementaires sont attendues suite au Grenelle de l'environnement. Des réflexions initiées en 2009, seront poursuivies en 2010 pour faire évoluer ce dispositif. Piste d'évolution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nouveaux critères environnementaux (matériaux, gestion de l'eau, biodiversité...), - évolution des critères énergétiques (énergie grise, confort d'été...). - formation des entreprises (pour les chantiers publics importants). 	Effectif depuis 2008
	Impact budgétaire
	Sans incidence
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
	<p>Bâtiments neufs : pourcentage de projets financés</p> <p>Bâtiments existants : évolution du nombre de dossiers accompagnés</p>

Favoriser l'éco-construction (action n°3)

Description	Date de mise en œuvre
<p>Action de l'Agenda 21 avec 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promotion de constructions exemplaires en terme de qualité environnementale, - développement des formations à l'éco-construction. <p>Ces actions seront poursuivies et élargies.</p> <p>Afin d'en faciliter le suivi, ces actions font l'objet de 2 actions séparées : cette fiche concerne uniquement la promotion de bâtiments exemplaires, et une fiche sur les actions de formation est détaillée dans le plan d'actions.</p> <p>Ainsi, l'appel à projets lancés conjointement avec l'ADEME sera renouvelé, avec de nouveaux critères élargis.</p>	Programme lancé en 2009
	Impact budgétaire
	Constructions exemplaires : 500.000 €/an
	Pilotage
	DDDST
	Directions associées : DEI / DFPA
	Indicateurs
<p>Nombre de projets d'éco-construction</p> <p>Nombre de projets collectifs d'habitat passif / basse consommation</p>	

Développer une éco-filière chanvre (action n°8)

Description	Date de mise en œuvre
<p>Action de l'Agenda 21 comportant 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude d'opportunité, - expérimentation sur les territoires des Parcs Naturels Régionaux, - extension du projet. <p>Un projet de plan d'action est en cours d'élaboration, dont l'une des actions sera vraisemblablement la réalisation par l'ARDE d'une étude complémentaire sur la faisabilité du développement d'une filière industrielle.</p> <p>Une réflexion sera menée pour élargir cette action à d'autres éco-matériaux (paille, ouate de cellulose, bois, terre, pisé, pierre...).</p>	2008 pour les phases préalables
	Impact budgétaire
	Budget prévisionnel : 100.000 €, intégré dans l'enveloppe budgétaire de soutien aux filières émergentes
	Pilotage
	DEI
	Direction associée : DDDST
	Indicateurs
<p>Surface agricole cultivée en chanvre</p> <p>Volume d'éco-matériaux transformés</p> <p>Volume de vente</p>	

Accompagner la formation des acteurs du bâtiment

Description	Date de mise en œuvre
<p>Deux actions sont proposées :</p> <p>(1) Développer un réseau de centres de formation à l'éco-construction via un appel à projets, ciblant des centres de formation d'apprentis (CFA) du bâtiment et interprofessionnels. Les financements régionaux porteront sur les projets pédagogiques et sur les investissements induits. Des cofinancements pourront être recherchés.</p> <p>(2) Prise en charge partielle des frais de formation continue de salariés sur la thématique de l'éco-construction (convention cadre avec le secteur du bâtiment).</p>	2010
	Impact budgétaire
	(1) 300.000 €/an
	(2) 150.000 €/an
	Pilotage
	DFPA
	Indicateurs
	(1) nombre de formations mises en place (2) nombre de salariés formés

Favoriser l'éco-rénovation

Description	Date de mise en œuvre
<p>En parallèle de l'éco-construction, le développement de l'éco-rénovation doit être accompagné. La rénovation du parc existant est en effet un levier incontournable pour diminuer les consommations du secteur du bâtiment.</p> <p>L'appel à projets régional « basse consommation énergétique » comportera un nouveau volet sur la rénovation, en partenariat avec les fonds européens, afin de soutenir l'émergence de projets de rénovation thermique exemplaires.</p>	A partir de 2010
	Impact budgétaire
	200.000 € au départ puis 300.000 €/an
	Pilotage
	DDDST / DDE
	Indicateurs
	Nombre de bâtiments rénovés kWh/an économisés

Inciter à la création d'une filière éco-construction au sein du lycée du bâtiment (action n°27)

Description	Date de mise en œuvre
<p>Action de l'Agenda 21 qui consistait à engager une réflexion avec le Rectorat pour apprécier la pertinence de la création d'une filière éco-construction au sein du lycée du bâtiment de Riom.</p> <p>Ce lycée a été inauguré en septembre 2009.</p>	2007-2010
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DEES
	Indicateurs
	Conclusion des discussions

Inciter les acteurs du bâtiment à la prise en compte du développement durable dans les programmes de formation initiale

Description	Date de mise en œuvre
<p>Inciter, via le Contrat d'objectifs "construction" actuellement en cours de négociation, l'autorité académique à la rénovation des diplômes du secteur de la construction afin de prendre en compte la notion de développement durable.</p>	2010
	Impact budgétaire
	Sans incidence
	Pilotage
	DFPA / DEES
	Indicateurs
	Nombre de diplômes rénovés Nombre de modules de formation dispensés

Transports et urbanisme

Réaliser un plan de déplacement d'administration (action n°36)	
Description	Date de mise en œuvre
<p>Cette action prévue par l'Agenda 21 est en cours de réalisation. Un bureau d'études a été retenu pour accompagner la Région dans cette démarche. L'un des objectifs recherchés est la diminution des émissions de CO₂ liées aux déplacements de s agents pour leurs trajets domicile-travail et pour les déplacements liés à l'exercice de leurs missions.</p> <p>Les pistes étudiées incluront notamment le transport collectif, le co-voiturage, et les modes de transport doux.</p>	2009-2010
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DGS / DRH
	Indicateurs
	Evolution des t _{eq} CO ₂ émises /an

Réduire et compenser les émissions de GES liées aux déplacements des agents régionaux	
Description	Date de mise en œuvre
<p>La Région est directement responsable d'émissions de GES liées à son fonctionnement interne, en particulier par les déplacements de ses agents et par ceux engendrés par les réunions dont elle à l'initiative.</p> <p>Ces émissions seront comptabilisées, puis feront l'objet d'une "compensation", c'est-à-dire que le Conseil régional financera via un organisme agréé des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Le montant versé correspondra au prix de la tonne de carbone (prix constaté sur le marché) multiplié par le nombre de t_{eq}CO₂ d'émissions comptabilisées.</p> <p>Afin de diminuer nos émissions, cette action pourra s'accompagner d'une accentuation du recours à la visioconférence, et d'actions sur nos déplacements (recours aux vélos, véhicules électriques...).</p>	Déplacements des agents : 2010 Autres : 2011
	Impact budgétaire
	3.000 €/an
	Pilotage
	DTPMG Directions associées : DDDST / DRH
	Indicateurs
	Evolution des t _{eq} CO ₂ émises /an

Favoriser l'utilisation du vélo dans les lycées	
Description	Date de mise en œuvre
<p>La population lycéenne est susceptible d'utiliser le vélo. Cette pratique pourrait inciter au développement par les communes des infrastructures nécessaires, et donner à une population jeune des habitudes de déplacements doux. Afin d'encourager ces pratiques, le Conseil régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudiera l'opportunité d'installer des parkings à vélos supplémentaires sur l'ensemble des lycées, et réalisera ces investissements là où nécessaire, - sollicitera les communes ou leurs groupements pour que les lycées soient accessibles par des itinéraires cyclables cohérents, - distribuera des équipements de sécurité (gilets, écarteurs) aux lycéens qui en feront la demande. 	Parkings à vélos : 2010-2012 Autres : à partir de 2010
	Impact budgétaire
	Parkings à vélos : 100.000 € Equipements de sécurité : 10.000 €
	Pilotage
	DEES Direction associée : DMDT
	Indicateurs
	Nombre de places de vélos réalisées Nombre d'équipements de sécurité distribués

Moduler le montant de la carte grise pour les « véhicules propres » (action n°4)	
Description	Date de mise en œuvre
<p>Action de l'Agenda 21 qui consiste à exonérer de taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises) les « véhicules propres » (au sens de la loi, les véhicules utilisant l'énergie électrique, le gaz naturel ou du gaz de pétrole liquéfié, ainsi que le super éthanol E85).</p>	2008
	Impact budgétaire
	Recettes liées à cette taxe avant mise en place de l'action : 32-33 M€
	Pilotage
	DBF
	Indicateurs
	Evolution du nombre de "véhicules propres" immatriculés en Auvergne

Donner à chaque Auvergnat, l'année de ses 18 ans, un Pass Train valable sur les lignes Auvergne, durant 1 mois d'été (action n°5)

Description	Date de mise en œuvre
Cette action de l'Agenda 21 a rencontré un franc succès (plus de 1.000 forfaits financés).	2008
	Impact budgétaire
	50.000 €/an
	Pilotage
	DMDT
	Indicateurs
	Nombre de Pass

Encourager la multimodalité et l'intermodalité (action n°13)

Description	Date de mise en œuvre
<p>La multimodalité est la possibilité d'utiliser différents modes de transports pour effectuer un trajet. L'intermodalité est l'utilisation de plusieurs modes de transports au cours du même trajet.</p> <p>A l'initiative de la Région, un protocole d'accord a été signé avec l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transport (AOT) d'Auvergne. Une des actions qui en découle sera la création d'une centrale de mobilité régionale, renseignant le voyageur sur tout trajet en Auvergne quel que soit le transporteur.</p>	2007-2013
	Impact budgétaire
	Augmentation du budget actuel de + 100.000 €/an
	Pilotage
	DMDT
	Indicateurs
	Nombre de pôles d'échanges Nombre de gares aménagées avec des stationnements autos et vélos Contenu du SRIT

Améliorer l'offre TER (action n°14)

Description	Date de mise en œuvre
<p>Action de l'Agenda 21.</p> <p>La Région a prévu d'augmenter les fréquences, d'adapter les horaires aux besoins, et d'améliorer le matériel à disposition. Ces améliorations se font en continu et seront poursuivies.</p>	2008
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DMDT
	Indicateurs
	Evolution de la fréquentation

Développer massivement l'usage des Points Visio Publics dans les territoires ruraux

Description	Date de mise en œuvre
<p>Les Points Visio-Publics sont des bornes interactives réparties sur le territoire auvergnat, permettent d'entrer en contact directement avec les services publics (Pôle emploi, URSSAF, CAF, CPAM...). Ils permettent ainsi à une population éloignée des grandes villes d'entrer en contact avec ces services en limitant les déplacements.</p> <p>Une soixantaine de bornes a été installée entre 2006 et 2009. Des actions visant à développer leur usage seront entreprises.</p>	2010
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DTICSI
	Indicateurs
	Nombre d'utilisation des PVP Nombre de km parcourus évités

Réaliser le Schéma Régional de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) (action n°24)

Description	Date de mise en œuvre
<p>Le SRADDT, document prospectif et transversal, va permettre de planifier un développement durable et harmonieux des territoires auvergnats, tout en fédérant l'ensemble des schémas sectoriels de la Région. Le SRIT en constitue le volet transport, il reprend donc pleinement les préoccupations de développement durable. Ces deux documents seront adoptés à l'automne 2009.</p> <p>En complément, il est proposé de mener une évaluation environnementale du SRIT, permettant d'estimer l'impact des choix proposés et de les faire évoluer.</p>	SRADDT et SRIT : 2009
	Evaluation environnementale du SRIT : 2010
	Impact budgétaire
	Evaluation environnementale du SRIT : +100.000 €
	Pilotage
	DMDT
	Indicateurs
Mise en œuvre des orientations Résultats de l'évaluation environnementale du SRIT	

Favoriser l'émergence des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT)

Description	Date de mise en œuvre
<p>Les SCoT sont des documents de planification territoriale, qui doivent contribuer à la prise en compte du développement durable par les territoires.</p> <p>La Région Auvergne :</p> <p>(1) incitera à leur réalisation au niveau des Pays au moyen de financements, (2) donnera un avis lors de leur élaboration (respect du SRADDT, des enjeux environnementaux), (3) examinera la possibilité de moduler ses aides à l'existence de ces documents.</p>	(1) et (2) 2010 (3) 2012
	Impact budgétaire
	(1) 10.000 €/an (2) et (3) sans incidence
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
	Nombre de SCoT réalisés

Accompagner le développement des éco-quartiers

Description	Date de mise en œuvre
<p>La Région souhaite favoriser le développement de quartiers durables.</p> <p>A cette fin elle financera les études ou missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinées à prendre en compte le développement durable dans l'urbanisme (type Approches Environnementales de l'Urbanisme de l'ADEME).</p>	2010
	Impact budgétaire
	50.000 €
	Pilotage
	DDDST / DMDT
	Indicateurs
Nombre d'éco-quartiers réalisés	

Favoriser la mobilité durable

Description	Date de mise en œuvre
<p>La Région encouragera les territoires à favoriser le co-voiturage et les formes de transport peu émissives (transport collectif, transports doux...) en finançant des études et/ou via des appels à projets thématiques.</p> <p>La Région sera chef de file sur cette thématique, dans la poursuite des actions initiées dans le cadre du SRIT</p>	2011
	Impact budgétaire
	50.000 €
	Pilotage
	DMDT
	Indicateurs
Nombre de km évités	

Activités économiques

Sensibiliser aux pratiques alimentaires durables dans les lycées

Description	Date de mise en œuvre
<p>L'alimentation est un poste important dans les émissions de GES (environ 3 kg_{eq}CO₂ par repas). Des pratiques simples permettent de limiter ces émissions : consommation de produits locaux, de fruits et légumes de saison non calibrés, de produits peu emballés, consommation modérée de viande...</p> <p>Des actions de sensibilisation à ces bonnes pratiques seront menées auprès des agents des lycées, en lien avec l'action de l'Agenda 21 sur les repas bio.</p>	2010
	Impact budgétaire
	A définir
	Pilotage
	DRH / DEES / DEI
	Indicateurs
	Nombre de repas bio

Privilégier l'utilisation du bois certifié dans les bâtiments appartenant à la Région

Description	Date de mise en œuvre
<p>La loi "Grenelle 1" prévoit que l'Etat encouragera l'utilisation de bois certifié dans les bâtiments publics à compter de 2010.</p> <p>Ce critère sera mis en place dans nos marchés en coordination avec le service "filère bois".</p>	2010
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DEES / DTPMG Direction associée : DEI
	Indicateurs
	Quantité de bois certifié utilisée

Mener des études d'opportunité et apporter une aide au montage des projets d'éco-activités (action n°15)

Description	Date de mise en œuvre
<p>Action initiée dans le cadre de l'Agenda 21. Les thématiques d'étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les énergies renouvelables, - la construction durable, - le bois, - les déchets, - la coopération écologique. <p>Les moyens sont l'accompagnement de grands projets, les financements d'actions collectives et de projets individuels d'entreprises.</p>	2008-2010
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DEI
	Indicateurs
	Nombre de projets réalisés

Contribuer la structuration de la filière bois construction (action n°17)

Description	Date de mise en œuvre
<p>Action de l'Agenda 21, initiée suite aux Assises Territoriales, qui comportait également un volet « bois énergie » qui fait l'objet d'une action spécifique dans le Plan Energie Climat.</p> <p>Plusieurs programmes sectoriels mis en place concourent à cette action, en particulier le programme de « promotion du bois dans la construction ».</p> <p><u>Remarque</u> : dans l'Agenda 21, cette action comportait aussi un engagement sur le bois énergie, qui fait ici l'objet d'une action spécifique.</p>	Actions en cours
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DEI
	Indicateurs
	Nb de bâtiments en bois aidés
	Part de bois d'Auvergne utilisée par les entreprises de la construction bois en Auvergne Nb d'emplois créés dans le secteur de la construction bois

Soutenir des projets exemplaires d'agriculture durable portant sur le changement climatique

Description	Date de mise en œuvre
<p>Action qui se traduira par le soutien à des projets ponctuels ou via un appel à projets.</p> <p>La ligne "programmes exemplaires d'agriculture durable" est adaptée à cette action.</p>	2010
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DEI
	Indicateurs
	Nombre de projets accompagnés

Orienter les pratiques agricoles vers plus d'autonomie

Description	Date de mise en œuvre
<p>Un groupe de travail sur l'autonomie d'exploitation a été constitué en 2009. En fonction du résultat de ses discussions, de nouveaux projets ayant pour thème agriculture et énergie ou autonomie alimentaire seront incités.</p> <p>Des actions sont déjà en place, comme la charte ovine adoptée à la Session de septembre 2009 par l'assemblée régionale, permettant le soutien au diagnostic d'autonomie alimentaire, l'appui à la diffusion des connaissances, etc..</p>	2010
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DEI
	Indicateurs
	Nombre de projets accompagnés

Favoriser la consommation de produits régionaux

Description	Date de mise en œuvre
<p>Action se traduisant par le développement de la production des produits issus de l'agriculture biologique et les modes de commercialisation de proximité: circuits courts, organisation des modes de commercialisation,...</p>	Action en cours
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DEI
	Indicateurs
	Part de marché des produits bio

Sensibiliser le monde économique

Description	Date de mise en œuvre
<p>Les activités économiques sont génératrices d'émissions de GES. Mais surtout, leur dépendance aux énergies fossiles sera un élément important de leur compétitivité future.</p> <p>Dans la poursuite du programme "Objectif Economie d'Energie" porté par la CRCIA et financé par la Région, la Région accompagnera les actions de sensibilisation du monde économique aux enjeux climatiques et énergétiques.</p>	Action en cours
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DEI
	Indicateurs
	Nombre d'entreprises accompagnées

Production d'énergie

Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation des lycées (action n°31)	
Description	Date de mise en œuvre
<p>Action de l'Agenda 21, initialement regroupée avec le programme de diminution des consommations d'énergie. Les énergies renouvelables pouvant être utilisées sont principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les chaudières bois, - le raccordement à des réseaux de chaleur bois, - la production d'électricité d'origine photovoltaïque ou éolienne, - la géothermie. <p>Au-delà des projets en cours (bois principalement), des études permettront de définir les potentialités restantes pour atteindre l'objectif.</p>	2007-2014
	Impact budgétaire
	3 M€ sur 7 ans
	Pilotage
	DEES
	Direction associée : DDDST
	Indicateurs
Part des énergies renouvelables dans la consommation globale des lycées	

Lancer une expérimentation de production de biogaz dans 2 lycées agricoles (action n°34)	
Description	Date de mise en œuvre
<p>Action de l'Agenda 21 visant à expérimenter des dispositifs de production de biogaz à partir de sous-produits des exploitations dans deux lycées agricoles identifiés lors d'une étude préalable.</p>	2008-2010
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DEES / DEI / DDDST
	Indicateurs
	Installations de biogaz mises en place

Accompagner la réalisation du réseau de chaleur bois de Marmilhat	
Description	Date de mise en œuvre
<p>Le site de Marmilhat à Lempdes rassemble de nombreux acteurs de la forêt et de l'agriculture : DRAAF, DDEA, Office national des forêts, structures de recherche et d'enseignement, dont un lycée agricole, l'INRA, l'ENITA de Clermont-Ferrand... Un projet de réseau de chaleur alimenté au bois pour l'ensemble du site a été discuté entre ces acteurs.</p> <p>La Région a déjà réalisé des études préalables. Néanmoins, des problèmes juridiques sont rencontrés, la Région n'ayant pas la compétence pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet. La Région se rapprochera des collectivités compétentes pour faire avancer ce projet.</p>	Etudes : En cours
	Mise en service : 2013
	Impact budgétaire
	A préciser
	Pilotage
	DEES
	Direction associée : DDDST
Indicateurs	
Réalisation du réseau de chaleur Nombre de kWh substitués	

Contribuer à la structuration de la filière bois énergie (action n°17)	
Description	Date de mise en œuvre
<p>Le bois énergie constitue l'atout majeur de l'Auvergne pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables fixés.</p> <p>Des actions sont déjà en cours, mais elles seront amplifiées, en augmentant l'animation du Plan Bois Energie, en favorisant l'accès aux données sur la disponibilité et l'utilisation de la ressource, et en favorisant les échanges entre acteurs.</p>	Poursuite d'actions en cours
	Impact budgétaire
	Augmentation des programmes actuels de + 50.000 €/an (animation)
	Pilotage
	DDDST
	Direction associée : DEI
	Indicateurs
Nombre de structures de regroupement de l'approvisionnement en bois énergie	

Poursuivre le soutien au solaire thermique et au bois énergie

Description	Date de mise en œuvre
<p>Le bilan énergétique de l'Auvergne a montré que le bois énergie et l'énergie solaire thermique étaient les deux énergies présentant le plus fort potentiel de développement. Ce sont également des sources d'énergie pour lesquelles les solutions techniques existent et sont bien maîtrisées, qu'il s'agit donc de diffuser.</p> <p>Les programmes d'aides pour ces investissements seront maintenus.</p>	Action en cours
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
	kWh substitués

Accompagner l'émergence de nouveaux projets utilisant des énergies renouvelables

Description	Date de mise en œuvre
<p>Au-delà du bois énergie et de l'énergie solaire thermique, d'autres sources d'énergies renouvelables présentent des potentiels intéressants en Auvergne. Mais ces systèmes sont souvent moins mûrs techniquement, ou ne se justifient que dans des cas plus particuliers.</p> <p>La Région maintiendra son dispositif de soutien à l'émergence de ces projets, tels la méthanisation et la valorisation de biogaz, ou la géothermie profonde.</p>	Action en cours
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
	kWh substitués

Encourager l'investissement participatif pour le développement des énergies renouvelables

Description	Date de mise en œuvre
<p>Grâce aux dispositifs nationaux (en particulier tarif d'achat de l'électricité d'origine renouvelable), les investissements éoliens et photovoltaïques trouvent une rentabilité sans subvention supplémentaire.</p> <p>La Région souhaite favoriser le portage de ces projets par des structures locales d'investissement participatif, ce qui permet une meilleure acceptation locale. A cette fin, elle élaborera en 2010 un dispositif pour faciliter la constitution d'un capital initial (par exemple au moyen d'avances remboursables), pour une mise en œuvre en 2011.</p>	2011
	Impact budgétaire
	Avance remboursable
	Pilotage
	DDDST / DEI
	Indicateurs
	Nombre de projets soutenus Sommes investies localement dans les énergies renouvelables

Elaborer avec l'Etat le Schéma Régional des énergies renouvelables

Description	Date de mise en œuvre
<p>La loi « Grenelle 1 » prévoit l'élaboration d'un Schéma Régional des Energies renouvelables, élaboré à l'initiative conjointe de l'Etat et de la Région.</p> <p>La Région Auvergne prendra une part active à l'élaboration de ce schéma aux côtés de l'Etat, et fera notamment valoir ses priorités en matières d'énergie renouvelables. Il sera en particulier réaffirmé, conformément au Schéma Régional Eolien, que l'énergie éolienne a sa place dans le bouquet énergétique régional.</p>	2010
	Impact budgétaire
	Moyens humains
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
	Réalisation du Schéma Régional des énergies renouvelables

Sensibilisation et actions transverses

Inciter les lycées à rédiger leur Agenda 21 (action n°32)	
Description	Date de mise en œuvre
Action de l'Agenda 21 consistant à inciter les lycées à rédiger leur propre Agenda 21 via un appel à projets.	A partir de 2008
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DGS / DEES
	Indicateurs
	Nombre de projets

Mettre en place la Charte Interne de développement durable 2007 (action n°37)	
Description	Date de mise en œuvre
La Charte interne de développement durable de la Région, adoptée en 2005, est un outil permettant d'assurer la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la Région. Elle est mise en œuvre depuis cette date et a été actualisée en 2007 dans le cadre de l'Agenda 21.	Action réalisée
	Impact budgétaire
	Sans incidence
	Pilotage
	DGS
	Indicateurs
	Tableaux de bord spécifiques

Réaliser un Bilan Carbone® « collectivité » de la Région	
Description	Date de mise en œuvre
Le Bilan Carbone® est une méthode développée par l'ADEME pour quantifier les émissions de GES induites par une activité donnée. Pour les collectivités, il comporte 2 modules distincts : - un module « territoire », comparable au recensement déjà réalisé par la Région dans le cadre du bilan énergétique régional, - un module « collectivité » centré sur l'activité propre à la collectivité (services rendus, patrimoine...) La Région réalisera un Bilan Carbone « collectivité » afin de compléter l'étude déjà réalisée sur le territoire. Son actualisation tous les 5 ans permettra de suivre l'évolution de notre fonctionnement.	2010
	Impact budgétaire
	50.000 €
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
	Réalisation du bilan carbone Evolution des émissions de GES en $t_{eq}CO_2/an$

Proposer des formations spécifiques aux agents	
Description	Date de mise en œuvre
La sensibilisation et la formation des agents régionaux aux enjeux de développement durable est un facteur de réussite des politiques mises en place. Des actions ont déjà été entreprises suite à l'Agenda 21, et seront poursuivies dans le plan de formation 2010-2011 (validation mi-2010). En particulier, les pistes suivantes seront étudiées : - poursuite de la sensibilisation des cuisiniers des lycées aux pratiques alimentaires durables, en particulier recours aux produits « bio », - sensibilisation de l'ensemble des agents des lycées (près de 1400 personnes) au développement durable, - formation des agents du service travaux dans les lycées à l'éco-construction, - formation des agents itinérants à l'éco-conduite.	2010-2011
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DRH
	Indicateurs
	Nombre d'actions de formation Nombre d'agents formés

Poursuivre les actions de sensibilisation du grand public et des acteurs sociaux professionnels	
Description	Date de mise en œuvre
<p>La Région soutient depuis 2006, en partenariat avec l'ADEME et les 4 départements, le réseau des Espaces Info-Energie, à qui est confiée une mission d'information aux enjeux climatiques et énergétiques. Ces structures assurent de plus un rôle de guichet pour les aides régionales à l'énergie.</p> <p>Le soutien à ce réseau sera maintenu et revalorisé. Il apparaît en effet de plus en plus important de pouvoir agir sur les comportements individuels pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des consommations fixés, et ce réseau, qui a fait l'objet d'une évaluation en 2008, est un relais dont l'efficacité a été constatée.</p>	Action déjà en cours
	Impact budgétaire
	Augmentation du budget actuel de + 30.000 €
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
	Nombre de conseillers Espace Info Energie + évaluation spécifique

Réaliser une étude de vulnérabilité climatique	
Description	Date de mise en œuvre
<p>Une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique est actuellement en cours d'élaboration.</p> <p>Afin d'en définir une déclinaison régionale, la Région réalisera avec l'Etat les études nécessaires pour identifier les impacts potentiels du changement climatique en Auvergne et des pistes d'actions à mettre en place.</p>	2010
	Impact budgétaire
	50.000 €
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
Adoption d'une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique	

Réaliser une étude de vulnérabilité énergétique	
Description	Date de mise en œuvre
<p>Réduire la dépendance énergétique est un enjeu stratégique pour l'ensemble des acteurs du territoire.</p> <p>Au-delà des actions visant à réduire les consommations d'énergie fossile, le Conseil régional réalisera avec l'Etat une étude permettant d'identifier les impacts potentiels d'une augmentation du coût des énergies fossiles sur l'économie et sur nos modes de vie.</p>	2010
	Impact budgétaire
	50.000 €
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
Réalisation de l'étude	

Utiliser le référentiel de critères de développement durable (action n°23)	
Description	Date de mise en œuvre
<p>Le référentiel de critères de Développement durable a été mis en place depuis 2008 pour instruire les dossiers de subventions régionales et inciter les porteurs de projets à prendre en compte le développement durable.</p> <p>Cette grille, que tout porteur de projet sollicitant une aide régionale doit renseigner, inclut notamment des indicateurs relatifs à la lutte contre le changement climatique.</p>	Action en cours
	Impact budgétaire
	Sans incidence
	Pilotage
	DGS
	Indicateurs
	Nombre de projets soumis à la grille Evolution de la prise en compte du développement durable par les porteurs de projets et les services instructeurs

Faire évoluer les Contrats Régionaux de Développement Durable des Territoires (CRDDT) (action n°25)

Description	Date de mise en œuvre
<p>Les Contrats Régionaux de Développement Durable des Territoires (CRDDT), dit contrats Auvergne +, sont une démarche de contractualisation avec les territoires de projet permettant de concentrer les efforts financiers sur les projets structurants pour le territoire.</p> <p>Suite à l'Agenda 21, la démarche de développement durable a été encore plus intégrée à la 2^{ème} génération de ces contrats.</p>	2008-2010
	Impact budgétaire
	Programmes budgétaires actuels
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
	Evaluation spécifique

Participer activement aux côtés de l'Etat à l'élaboration du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie

Description	Date de mise en œuvre
<p>Ce schéma d'initiative conjointe Etat / Région est prévu par le projet de loi Grenelle 2. Il permettra de décliner au niveau du territoire les objectifs et actions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. En particulier, le Schéma Régional des Energies Renouvelables en constitue la partie « énergies renouvelables ».</p> <p>La Région prendra une part active à la définition de ce schéma.</p>	2010
	Impact budgétaire
	Moyens humains
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
	Réalisation du Schéma

Diffuser les données du bilan énergétique régional

Description	Date de mise en œuvre
<p>La Région a fait réaliser un bilan des consommations d'énergie et des émissions de GES sur le territoire de l'Auvergne.</p> <p>Les données de ce bilan seront déclinées pour chaque territoire sous forme de « carte d'identité énergétique territoriale » (pour les EPCI, les Pays, les PNR, les départements) afin de permettre aux territoires de disposer de données chiffrées les concernant.</p>	2010
	Impact budgétaire
	10.000 €
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
	Réalisation des fiches territoriales

Financer des postes d'animateurs pour la réalisation de Plan Climat Energie Territoriaux

Description	Date de mise en œuvre
<p>Tous les territoires doivent être des acteurs de la lutte contre le changement climatique. La Région encouragera la diffusion des Plans Energie Climat Territoriaux au sein des territoires, en particulier au sein des bassins de vie que sont les territoires de projets et les pays.</p> <p>La Région participera aux côtés de l'ADEME au financement de postes d'animation de Plan Climat ainsi qu'au financement des études afférentes, en ciblant prioritairement les Pays (notamment via les contrats Auvergne +).</p>	2010
	Impact budgétaire
	100.000 €/an pendant 3 ans
	Pilotage
	DDDST
	Indicateurs
	Nombre de Plan Energie Climat Territoriaux réalisés